

**Évaluation : Programme de l'aménagement hydraulique rural
Recommandations, réponse et plan d'action de la direction**

19 janvier 2004

	Recommandations issues de l'évaluation	Réponse de la direction	Plan d'action de la direction	Réalisations attendues	Date d'achèvement prévue (pour chaque réalisation attendue)	Responsabilité
1	Les futurs programmes de l'aménagement hydraulique rural soutenus par le ministère devraient envisager l'arrêt progressif du soutien aux projets d'infrastructure individuelle (exploitation agricole) d'ici 2005-06. (Les exceptions sont mentionnées dans la prochaine recommandation.)	D'accord	Le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) réduit le financement accordé aux infrastructures individuelles au cours de la durée du programme. Ceci sera accompli par la révision des critères de sélection du projet, une stratégie de communication proactive pour modifier les objectifs du programme et une entente fondamentale avec les provinces concernant l'approche. Le projet est d'ensuite laisser le développement d'une infrastructure individuelle aux provinces, comme ce fut le cas en Alberta et discuté avec le Manitoba et la Saskatchewan et de se concentrer sur les projets de deuxième catégorie (infrastructure multiutilisateur) et de troisième catégorie (travail stratégique).	Le PNAE réduira le financement accordé aux infrastructures individuelles d'ici le 31 mars 2006 à un niveau de 10 % des fonds du programme.	Le 31 mars 2006	Équipe responsable du programme d'AAC
2	Les programmes de l'aménagement hydraulique rural soutenus par le ministère devraient établir des critères afin de déterminer l'admissibilité individuelle au soutien d'urgence pour une infrastructure hydraulique dans le contexte de la gestion d'une sécheresse.	Partiellement d'accord	AAC poursuivra son soutien et sa participation à l'élaboration de plans d'intervention en cas de sécheresse dans chaque province par l'entremise du travail du Service national d'information sur l'agroclimat (le projet est terminé en Alberta et dans certaines provinces comme la Saskatchewan, il en est à ses débuts). Les plans d'intervention en cas de sécheresse comporteront des déclencheurs pour différents types d'interventions en cas de sécheresse. Pour l'approvisionnement en eau, le PNAE vise à	Participation aux plans provinciaux d'intervention en cas de sécheresse	Un effort à long terme afin de travailler avec tous les intervenants de chaque province.	Équipe de l'environnement d'AAC

			créer des investissements à long terme pour réduire les répercussions des situations changeantes d'approvisionnement en eau. Les interventions en cas de crises à court terme créées par la sécheresse seront traitées comme des interventions en cas de sécheresse à court terme ne faisant pas partie du PNAE, une fois que la sécheresse est déclenchée.			
3	Les futures initiatives d'aménagement hydraulique rural soutenues par le ministère devraient être conçues de façon à être concernées le moins possible par des événements qui ont des répercussions à court terme et, dans la mesure du possible, elles devraient être capables d'offrir du soutien financier pendant plusieurs années.	D'accord	Encourager la planification à long terme et établir des orientations stratégiques pour l'aménagement hydraulique agricole dans chaque province. Cet effort comprendra la rédaction d'informations afin que les groupes de gestionnaires et d'utilisateurs de l'eau prennent des décisions d'aménagement éclairées. L'exécution du PNAE (travail stratégique de troisième catégorie) encourage des efforts coopératifs avec des organismes et des partenaires provinciaux dans ces domaines. Les discussions qui se déroulent avec les provinces et le National Agri-Environmental Service (<i>service agroenvironnemental national</i>) serviront à encourager l'élaboration d'un protocole d'entente fédéral-provincial sur l'aménagement hydraulique agricole avec chaque province.	Encourager l'élaboration d'un protocole d'entente fédéral-provincial sur l'aménagement hydraulique agricole avec chaque province.	Elles seront élaborées d'ici le 31 mars 2006.	Équipe de l'environnement et Équipe de planification et de politiques d'AAC.
4	A) Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux intéressés, devraient considérer l'établissement d'un cadre national de gouvernance hydraulique rural. B) Le ministère devrait établir une politique traitant de sujets tels que l'étendue à laquelle la disposition d'un accès à l'eau devrait être envisagée comme	A) Partiellement d'accord B) D'accord	Reconnaître l'importance de l'eau pour le secteur de l'agriculture. AAC examine actuellement toutes les politiques en vigueur qui traitent de l'eau afin de préparer une réglementation des eaux pour l'agriculture. Le gouvernement du Canada examine une stratégie fédérale des eaux renouvelées. La participation d'AAC à ce processus assurera que les eaux agricoles sont régies par des exigences et que cela est reflété dans le travail.	1) Participation à la Stratégie fédérale relative à l'eau, 2) Stratégie relative à l'eau d'AAC.	1) AAC contribuera à l'élaboration d'une Stratégie fédérale relative à l'eau renouvelée, par l'entremise du comité interministériel des SMA relatif à l'eau. 2) Une version préliminaire de la stratégie relative à l'eau sera rédigée	Équipe de l'environnement et Équipe de planification et de politiques d'AAC.

	une responsabilité ministérielle pour les Canadiens.				d'ici avril 2004 et la version finale sera achevée à l'automne 2004.	
5	Les futurs programmes d'aménagement hydraulique rural soutenus par le ministère devraient établir une stratégie de gestion du rendement et assurer qu'un processus de collecte de renseignements sur les finances et le programme soutient cette stratégie.	D'accord	Les conditions du PNAE comprennent : un modèle logique, une version préliminaire du Cadre de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) et une version préliminaire du Cadre de vérification fondé sur les risques (CVFR) ainsi que des mesures du rendement appropriées.	1) Conditions du PNAE, CGRR, CVFR. 2) Processus de collecte de renseignements du PNAE sur les finances et le programme.	1) Mars 2004 2) Mars 2004	1) Équipe responsable du programme d'AAC 2) Équipe responsable du programme d'AAC